

fait cette déclaration, la situation a changé. Si les six premiers mois de 1975 connaissent une croissance réelle aussi faible que les neuf derniers mois de 1974, il faudra certes une reprise soudaine et considérable de l'économie pour que la croissance moyenne réelle de l'année en cours atteigne 1 ou 2 p. 100. Les réductions d'impôt sur le revenu que l'on propose représenteraient le stimulant en question.

Le ministre dispose de l'argent nécessaire pour éponger cette réduction d'impôt. Il lui vient de l'impôt sur le revenu de même que de la vente monstre d'obligations d'épargne du Canada de l'automne dernier. En fait, il dispose de près de 5 milliards en banque comparativement à 1 milliard il y a seulement quatre ans. Le ministre peut bien se préoccuper de la surchauffe de l'économie qui occasionnerait une nouvelle poussée d'inflation. Mais la situation ne se présente pas comme elle le devrait, car un pays riche en ressources naturelles comme le Canada ne peut accepter la stagnation économique et l'aggravation du chômage.

Pour terminer, j'espère que mes réflexions seront utiles au gouvernement et au ministre quand le moment sera venu de nous prononcer sur cet amendement important.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Madame le président, tout le monde sait que le ministre des Finances (M. Turner) a de très grands pouvoirs sur tous les modes et systèmes de taxation en vue de favoriser l'équilibre entre tous les contribuables qui doivent payer les impôts pour le maintien de la société.

Comment se fait-il, madame le président, que tout notre pays soit aussi profondément empêtré dans les difficultés de l'inflation, du chômage et de la pauvreté, de façon que tout le monde est mécontent, les uns parce qu'ils payent trop d'impôts, les autres parce qu'ils n'ont pas assez de revenus pour vivre convenablement, et encore moins pour payer des impôts.

Comment se fait-il, madame le président, qu'à côté de tous les citoyens mécontents nos grandes banques et grandes compagnies fassent de si grands profits comparativement aux années passées? Les uns voient leurs profits doubler, les autres les voient tripler.

Je pense bien que l'honorable ministre des Finances, qui ne m'écoute pas actuellement, mais est en train de jaser avec un autre, pourrait «plonger» un peu de ce côté pour cueillir les montants d'argent nécessaires à l'administration mieux équilibrée du budget du gouvernement qui est lui-même obligé de se financer à «coups répétés» de déficits annuels de plus en plus volumineux et encombrants.

On se demande toujours, madame le président, comment il se fait que les compagnies font autant de profits et qu'elles paient si peu d'impôts, en comparaison des particuliers qui en paient davantage, à cause des privilèges accordés aux compagnies.

Je crois que l'on pourra trouver une partie de la réponse à la page 127 du premier volume du rapport Carter de l'enquête sur la taxation qui a eu lieu de 1962 à 1966, et qui a donné lieu au semblant de réforme de taxation de ces dernières années, réforme qui n'a encore rien produit de pratique, puisque les proportions sont demeurées les mêmes entre la consommation et la capitalisation de chaque année courante.

Cette fameuse page est un blâme continu du président lui-même de l'enquête royale sur la taxation, M. Carter, aujourd'hui décédé, mais qui a bien voulu marquer de son autorité de président de l'enquête son refus catégorique de partager l'opinion de l'Institut des comptables agréés sur

Droit fiscal

la manière de calculer les bénéfices des compagnies en ce qui a trait aux lois fiscales, et surtout aux dispositions relatives à l'amortissement du capital.

Madame le président, cette page du président devrait être méditée par l'honorable ministre des Finances et par tous les présidents de banques, de compagnies, d'institutions gouvernementales, universitaires, de même que par leurs comptables et administrateurs diplômés.

C'est probablement derrière cette pratique comptable reconnue ou méconnue que se cachent tous les profits non taxés qui font le succès des grandes corporations, sous forme de dépréciation exagérée, de réserves internes, inavouées, inavouables et non taxées.

Madame le président, malgré tous ces avis venant de la Commission d'enquête sur la fiscalité, venant du président lui-même, différant d'opinion avec la Commission elle-même, comment se fait-il que personne n'a voulu relever cette déclaration personnelle et discordante du président de l'enquête royale sur la taxation ou sur la fiscalité?

Madame le président, l'honorable ministre des Finances peut-il nous dire si cela n'a pas été fait depuis 1966. Ne serait-il pas temps que l'on y voie maintenant? Je lui pose la question. Il ne m'a probablement pas entendu parce qu'il ne prête pas l'oreille à mes propos. Cela n'intéresse-t-il pas le ministre?

Une voix: Il va les lire demain.

M. Allard: Fort probablement.

Dans le rapport de 2,600 pages d'une enquête royale qui a duré 4 ans, comment se fait-il que l'on n'ait pas trouvé le tour de juguler l'inflation, de faire plus de lumière sur nos méthodes de financement des gouvernements, et sur l'état de notre population, de manière à ce que les uns continuent tellement à progresser, et que d'autres aient de plus en plus raison de se plaindre? Va-t-il donc falloir tout recommencer? Non, il serait temps d'adopter plutôt des méthodes nouvelles qui permettraient de rétablir et maintenir l'équilibre économique entre les personnes, les familles et les compagnies, corporations ou sociétés de toutes sortes, privées ou publiques, nationales ou multinationales.

Est-ce que tous ne sont pas disposés à collaborer à la Chambre des communes? Nous faut-il toujours continuer à courber l'échine devant tous les contribuables et leur répéter qu'il n'y a rien à faire, que le ministre des Finances ne peut rien faire de plus, que personne ne peut rien faire, excepté endurer et laisser faire? Pour ma part, je veux bien espérer encore et donner un coup de main de mon mieux, mais est-ce que l'on voudra bien m'écouter et m'entendre? Voilà la question.

Madame le président, à mon avis, si nous voulons réellement juguler l'inflation, il faut permettre à la Banque du Canada de prendre en main le pouvoir d'émettre de la monnaie et du crédit. Il faut que le Canada prenne en main le contrôle de sa monnaie et de son crédit, au lieu d'emprunter des banques.

Il suffirait uniquement pour cela de passer une loi en ce sens. Alors, la Banque du Canada financerait les travaux publics au lieu de forcer les gens à emprunter des banques, et les succursales provinciales de la Banque du Canada pourraient aussi financer les travaux publics des provinces, des municipalités et des commissions scolaires. Ceci aurait alors pour effet d'arrêter le système actuel qui met le monde à la merci des faiseurs et des destructeurs d'argent.